

AVIS PUBLIC
REFINANCEMENT DE DIVERS RÈGLEMENTS

Le terme de financement de certains règlements d'emprunt devient à échéance au mois de septembre 2020 et la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines se doit de procéder à leur refinancement. Toutefois, avant d'entreprendre les procédures qui s'imposent, la Municipalité désire offrir, aux propriétaires concernés, la possibilité de payer au comptant leur quote-part sur le solde non amorti.

En conséquence, toute personne intéressée à se prévaloir de cette opportunité, est priée de communiquer **au plus tard le 17 juillet 2020**, avec le Service des finances.

RÈGLEMENT	RUE	NO CIVIQUE
773	Gauthier	581 à 592
	Colibris	549 à 561
780	Esther-Blondin	331 à 350
824	Boisé-Normand	13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 21 et 24
837	Clairière	455 à 479 et 502

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 8 juin 2020.

Sylvie Poitras, Trésorière